

PROJET DE RECONVERSION DU 7400, SAINT-LAURENT
Compensation financière de 300 000 \$

Questions additionnelles du 30 novembre 2010

- 1) Est-ce que la même méthode de calcul s'applique partout sur le territoire municipal?

Oui, la même approche s'applique sur l'ensemble du territoire montréalais, dans les cas où une compensation financière a été convenue avec les promoteurs immobiliers.

- 2) D'autres cas de compensation ont-ils eu lieu au cours des cinq dernières années et si oui, de quelle nature étaient ces compensations (argent, terrain, ou autre)?

Au total, 4 projets immobiliers ont fait l'objet d'ententes sous forme de contribution financière, dont les montants ont été établis selon la même méthode de calcul que celle retenue pour le projet du 7400, boulevard Saint-Laurent.

Ces contributions sont destinées à soutenir la réalisation de logements sociaux et communautaires.

- 3) Y a-t-il eu des cas de compensation portant également sur le coût du logement en plus de celui du terrain?

Non, tous les cas de compensation financière sont calculés à partir de la valeur marchande des terrains, selon la formule présentée dans la note précédente du 23 novembre.